

14 ème RONDE SAULNOISE

PROGRAMME DE LA JOURNEE

Il s'agit d'une randonnée d'environ 120 KM, effectuée en deux groupes de véhicules qui en réaliseront chacun une demie partie, ensuite après une halte à mi parcours sur un site remarquable chaque groupe effectuant en sens inverse l'autre partie de la randonnée.

08 h 00 à 10 h 00 : Accueil place de la Saline à CHATEAU-SALINS, les véhicules sont répartis en deux groupes.

Réception des participants, validation des inscriptions, remise du Roadbook, de la plaque souvenir, des tickets de restauration
Café de bienvenue, brioche, jus de fruits.

10 h 15 à 13 h 00 : Circuit en deux groupes pour une randonnée de 120 km environ à la découverte de villages du Saulnois,
Halte apéritive à mi parcours,
puis retour sur CHATEAU-SALINS

13 h 00 à 16 h 30 : Exposition des voitures.

13 h 00 à 15 h 00 : Restauration (plateau repas, buvette) jeu,

15 h 00 à 16 h 00 : Remise de récompenses diverses, résultat du jeu,

16 h 30 : Fin de la manifestation,

ASSOCIATION RETRO-BIELLES DU SAULNOIS

14 ème RONDE SAULNOISE

du 13 mai 2018

REGLEMENT

Article 1

La quatorzième édition de la « RONDE SAULNOISE » est organisée par l'association RETRO-BIELLES DU SAULNOIS, dont le siège est à CHATEAU-SALINS « 57170 », 3 rue Beurepaire. Il s'agit d'une randonnée touristique et ludique qui exclue toute notion de sport automobile. Les routes empruntées restant ouvertes à la circulation, nous demandons aux équipages engagés de rester vigilants et de respecter le Code de la Route.

Article 2

La Ronde saulnoise est ouverte aux véhicules automobiles anciens (autos, motos, véhicules militaires et utilitaires) Cependant le nombre limité d'engagements pouvant être atteint (70/80) peut conduire au rejet de certaines demandes de participation. Sur ce sujet, le comité d'organisation est souverain dans ses décisions.

Article 3

Le bon fonctionnement de la journée est placé sous l'autorité du Directeur de la manifestation qui pourra en conséquence prendre toutes les décisions nécessaires. Ses décisions sont sans appel.

Article 4

Notre journée ludique est placée sous le signe de la bonne humeur. Chaque équipage est prié de venir en aide à tout autre participant qui pourrait se trouver en difficulté. Le comportement des conducteurs se doit d'être exemplaire pour le plus grand plaisir de tous. Tout manquement grave pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'équipage concerné.

Article 5

Tout en prenant toutes les mesures nécessaires pour éviter de tels incidents, l'organisateur décline toute responsabilité relative aux vols ou dégradations qui pourraient survenir dans ou sur les véhicules engagés.

Article 6

La participation à la 14ème édition de la Ronde saulnoise implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.